



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DE LA BASSE LIMAGNE

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Affiché le



ID : 063-256300187-20221117-B2022_11_32-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du
17/11/2022

Délibération
n° B 2022-11-32

Date de convocation :
08/11/2022

Nombre de membres
en exercice : 15
Nombre de membres
présents : 12
Nombre de suffrages
exprimés : 12

VOTE :
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de
séance :
Amalia QUINTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

L'an deux mil vingt-deux, le 17 novembre, le Bureau Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Convention de groupement de commande : révision de l'étude de sécurisation des réseaux AEP (SBL – SPR – RLV)**

Monsieur le Président explique aux délégués que l'alimentation en eau potable des trois collectivités (SIAEP de la Basse Limagne – SIAEP de la Plaine de Riom – Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans) a fait l'objet en 2012 d'une étude visant à interconnecter les réseaux et sécuriser leur alimentation, chacun en ce qui les concerne.

Cette étude a conduit à l'établissement d'un programme de travaux commun, qu'il est indispensable aujourd'hui, de mettre à jour en tenant compte des évolutions des besoins, des conditions hydriques impactant les ressources et des estimations de projets de travaux.

Aussi, il a été décidé de conclure la réalisation de cette étude avec un seul titulaire pour chacune des prestations.

En vue d'une mutualisation efficace des moyens et afin d'établir des économies d'échelle, il est envisagé de constituer un groupement de commande pour la satisfaction du besoin commun relatif à la révision de l'étude de sécurisation des réseaux d'alimentation en eau potable des trois maîtres d'ouvrages (SIAEP de la Basse Limagne – Siaep de la Plaine de Riom et la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans).

La Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans sera le coordonnateur du groupement de commande.

La révision de l'étude de sécurisation se déroulera en quatre phases :

- Phase 1 : Recueil et actualisation des données ;
- Phase 2 : Actualisation des bilans Besoins / Ressources ;
- Phase 3 : Modélisation ;
- Phase 4 : Actualisation des travaux prévus dans le scénario retenu ;
- Phase 5 : Assistance à la rédaction de la convention redéfinissant les conditions techniques, juridiques et financières des opérations de travaux réalisés y compris cout d'exploitation suite à l'étude de sécurisation.

L'enveloppe prévisionnelle de la prestation est estimée à : 65 000,00 € HT répartie ainsi :

Chaque maître d'ouvrage participera à hauteur d'un tiers du coût global de l'étude.

Les membres du bureau doivent délibérer afin d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

DELIBERATION

Le Bureau Syndical, les explications du Président entendues :

- Donne son accord concernant le projet,
- Autorise le Président à signer la convention de groupement de commande avec le SIAEP de la Plaine de Riom et la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans.

FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,
René LEMERLE

